

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 MAI 2025

Convocation : 14 mai 2025 affichée le 14 mai 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ le 16 mai, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie VELIN, Maire de Guainville.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors d'une première séance le 13 mai 2025, convoquée le 06 mai 2025, le quorum n'est plus requis à la présente séance.

Présents : Mmes VELIN Nathalie, COLAS Jeannine, MM. RACINE Michel, POSNIC Jack.

Excusés ayant donné procuration : Mme GUIHAIRE Carole à Mme COLAS Jeannine, M. MEULEAU David à M. RACINE Michel.

Excusés : MM. CARLE Franck, FERRANDIN Laurent, FRINGARD Rémi, GLANARD Philippe, VOLZA Michele, Mme DELENCRE Audrey.

Absente : Mme CAYE-COURTOIS Amandine.

A été nommé secrétaire : M. RACINE Michel.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents.

CONVENTION DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ AVEC L'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX

Vu la délibération 2025-03 du conseil municipal du 25 février 2025, engageant les démarches de signature de la convention de conseil en énergie partagé avec l'Agglomération du Pays de Dreux,

Vu l'avis favorable du Conseil Social Territorial du 31 mars 2025,

Madame le Maire rappelle que les logements sociaux de la commune nécessitent des travaux de rénovation énergétique pour répondre aux normes actuelles.

Elle ajoute qu'un diagnostic de performance énergétique avait été réalisé dans le logement A afin de pouvoir le remettre en location. Le logement a reçu une note basse, mais tolérée pour que le logement soit reloué.

Des travaux de remplacement de l'éclairage en public en LED, en partenariat avec ENERGIE EURE ET LOIR, sont également prévus à partir de 2025.

Afin de trouver les solutions les plus adaptées en termes de travaux de rénovation pour tous les logements, et le projet d'éclairage LED sur la commune, Madame le Maire propose de faire appel au service dédié de Conseil en énergie partagé de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Une convention de service commun a été transmise à la commune en ce sens.

Cette convention a été visée par les services du Comité Social Territorial placé au Centre de Gestion de l'Eure et Loir. Ce dernier a émis un avis favorable au 31 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de Conseil en énergie partagé avec l'Agglomération du Pays de Dreux.

Madame le Maire indique qu'elle espère pouvoir solliciter des subventions dès le mois de septembre pour aider au financement des travaux sur les logements sociaux, et améliorer les diagnostics DPE de ces derniers.

ÉTUDE DE DEVIS – ÉPAREUSE

Madame le Maire indique que M. Rolland, agent polyvalent des services techniques de la commune, a commencé les tontes aux abords des chemins communaux. Elle ajoute qu'il coupe les grandes haies avec un taille-haies à l'heure actuelle.

Afin de faciliter ses activités, elle propose aux membres du Conseil d'acquérir une épareuse adaptée au tracteur de la commune.

Elle expose en ce sens plusieurs devis :

DUPORT AGRI pour une épareuse MAJAR RBEP 35 3.5m pour un montant de 8675.00€ HT,

SAMA pour une épareuse MAJAR RBEP 35 3.50m pour un montant de 8990.00€ HT,
DUPORT AGRI pour une épareuse FERRI T430D ELECTRA avec option refroidisseur pour un montant de 14535.00€ HT,

DUPORT AGRI pour une épareuse FERRI T380D ELECTRA avec option refroidisseur pour un montant de 14205.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société DUPORT AGRI pour l'épareuse MAJAR RBEP 35 et autorise Madame le Maire à signer le devis afférent.

Madame le Maire précise que l'épareuse MAJAR RBEP est immédiatement disponible chez DUPORT AGRI, tandis qu'il faut compter un délai d'un mois pour SAMA.

Elle ajoute qu'il ne sera ainsi plus nécessaire de solliciter le concours des agriculteurs de la commune pour élaguer le haut des chemins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société DUPORT AGRI pour une épareuse MAJAR RBEP 35 et autorise Madame le Maire à signer le devis afférent.

ÉTUDE DE DEVIS – PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LA RUE DU HINIER

Vu l'arrêté 01-CIR-2025-01 occasionnant une coupure de la circulation sur la rue du Hinier,

Vu la délibération 2025-23 du conseil municipal du 1er avril 2025, reportant la décision à l'ordre du jour,

Madame le Maire rappelle les débats de la séance du conseil municipal du 1er avril dernier, en ce sens que :

La rue du Hinier est fermée à la circulation sauf pour les riverains et cultivateurs de parcelles situées aux abords de la voie, suite à la formation d'importantes ornières après les épisodes pluvieux du début d'année.

Elle indique que de nombreux automobilistes passent outre cette interdiction malgré les panneaux apposés à l'entrée de la rue.

Elle propose aux membres du Conseil municipal d'instaurer un sens unique sur la rue du Hinier, afin de diminuer les risques d'accrochage sur cette portion de voie. Le sens de circulation a été choisi en fonction des habitudes des riverains, et ira du Poirier aux Berteaux. Les automobilistes seront amenés à emprunter la RD 301-3 dans le prolongement de la rue de Garennes pour rejoindre le Poirier depuis les Berteaux. L'acquisition de panneaux de signalisation est nécessaire pour mener à bien ce projet. Un STOP sera également matérialisé au croisement entre la rue du Bourg et la RD 301-3 pour les personnes venant du Poirier, afin de s'assurer que l'actuelle priorité à droite soit davantage respectée, anticipant l'accroissement du flux d'automobilistes à ce passage.

Madame le Maire indique avoir sollicité quatre devis pour ce faire :

DIRECT SIGNALÉTIQUE pour un montant de 1641.16€ HT

ESVIA pour un montant de 2913.12€HT

COMAT & VALCO pour un montant de 699.00€ HT

JPP pour un montant de 814.00€ HT.

Elle précise que le devis de la société ESVIA comprend la pose des panneaux, justifiant le coût.

Madame le Maire rappelle que M. Fringard avait estimé trop cher le devis de la société ESVIA. Elle précise cependant que M. Rolland ignorait où poser précisément les panneaux de sorte à être en adéquation avec la réglementation. Aucune autre proposition concernant la pose des panneaux n'a été effectuée en alternative.

Madame le maire rappelle qu'un devis du Conseil départemental a également été étudié, sensiblement plus cher.

Elle précise que les gendarmes surveillent les accès à la rue du Hinier pour interpellier les contrevenants à l'interdiction de circuler. M. Racine explique avoir remis la barrière empêchant l'accès à la voie, qui avait été déplacée sur le bas-côté.

Madame le Maire indique que les gendarmes ont souhaité la rencontrer la veille au soir pour lui expliquer avoir interpellé une personne en train de déplacer la barrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société ESVIA et autorise Madame le Maire à signer le devis afférent.

ORGANISATION D'UNE PIÈCE DE THÉÂTRE « COMBAT » D'EMMANUEL RAY

Madame le Maire rappelle avoir été sollicitée par le metteur en scène Emmanuel Ray, de la compagnie du Théâtre en Pièces, pour organiser sur la commune sa dernière œuvre intitulée "Combat". Emmanuel Ray avait déjà produit une pièce de théâtre sur Guainville en 2021, intitulée « Pinocchio », présentée sur le parvis de l'église. Une trentaine de personnes avait assisté au spectacle.

Elle explique que la pièce « Combat » a plu au Préfet d'Eure-et-Loir, inspirée par une œuvre de Jean Moulin du même nom.

Elle indique avoir convenu d'une organisation le 07 septembre 2025, vers 15h. Les administrés des résidences secondaires pourront ainsi assister plus facilement à la pièce.

Elle explique que la représentation ne pourra avoir lieu devant l'église Saint Pierre comme pour la pièce « Pinocchio » à cause des échafaudages posés dans le cadre des travaux de restauration. Elle serait installée à la chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle de Guainville. M. Ray a été voir les lieux et a été conquis par la configuration et l'ambiance de la chapelle.

Madame le Maire précise que plusieurs communes ont accepté d'organiser une représentation de la pièce sur leur territoire ; M. Ray a en outre refusé de la produire à Anet, réservant l'exclusivité à Guainville pour le secteur.

La commune devra s'acquitter de 300€ de frais d'organisation, et de 4 repas pour les comédiens et metteur en scène. Les habitants devront participer à hauteur de 7€ pour voir la pièce.

Madame le Maire indique que le Préfet d'Eure-et-Loir a assisté trois fois à la représentation effectuée à Chartres, gage de qualité de l'œuvre.

Mme Colas ajoute que ce type d'évènement amène de la vie dans la commune. Madame le Maire indique que cela permettra en outre de faire découvrir la chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle à ceux qui ne la connaissent pas encore. Elle précise que le Festival Champs Libres organisé en 2022 a permis de faire découvrir les étangs de la Motte aux habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix (4 pour, 2 absentions - MM Racine et Meuleau) décide d'accepter la proposition de M. Ray.

ORGANISATION DES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET -TARIFS DU BALL-TRAP

Vu la délibération 2025-22 du conseil municipal du 1er avril 2025 concernant l'organisation des festivités du 14 juillet 2025,

Madame le Maire rappelle qu'un ball-trap sera organisé le dimanche 13 juillet 2025 en journée, à l'occasion des festivités du 14 juillet.

Il convient de fixer les tarifs de participation à ce ball-trap.

Madame le Maire précise que 4050 plateaux ont été commandés à cet effet, dont 400 séries de 10 plateaux, et 50 restants considérés comme pertes. Le coût revient à 2€ les 10 plateaux. Ont également été commandées des séries de 20 cartouches de calibre 12 à 12€. Les calibres 16 et 20 reviennent à 16€. Le nombre de compétiteurs a été estimé à 325 environ. Madame le Maire estime qu'ils seront plus volontiers une centaine environ.

Elle propose de fixer les tarifs à 15€ par personne participante, pour 10 plateaux et 20 cartouches. Elle précise qu'à Montchauvet, les 10 plateaux étaient vendus 10€. Ces recettes seront intégrées à la régie des produits communaux de Guainville, l'arrêté sera modifié en conséquence.

M. Posnic estime le tarif peu coûteux, le prix des cartouches étant habituellement plus cher.

Madame le Maire indique que les participants devront acheter eux-mêmes une assurance obligatoire, non fournie par la commune. L'association des chasseurs de Guainville feront en ce sens un paiement par chèque à l'association départementale de ball-trap ; le matériel non vendu sera remis à l'association de ball-trap qui remboursera ensuite l'association de chasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fixation des tarifs du ball-trap du 14 juillet ci-dessus indiqués.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Madame le Maire rappelle qu'un Fonds d'Aide aux Jeunes est proposé chaque année par les services du Conseil Départemental pour aider les jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Il participe aussi au financement d'actions collectives initiées par des structures d'insertion ou institutions publiques.

Madame le Maire propose de participer à l'abondement de ce Fonds en versant une subvention de 25€ au titre de 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 25€ au titre de 2025 pour le Fonds d'Aide aux Jeunes.

JUMELAGE AVEC MINSTER LOVELL

Madame le Maire indique avoir reçu une réponse de la commune de Minster Lovell en Angleterre concernant une proposition de jumelage entre les deux villages. Les représentants de Minster Lovell se sont dit désolés d'avoir répondu tardivement à un courriel envoyé le 30 octobre dernier. En effet, les conseils municipaux sont assez rares dans leur village.

Madame le Maire explique que M. Kew, membre du conseil du village, a répondu avec enthousiasme à la proposition de jumelage. Elle propose d'aller à la rencontre de ce même conseil dès que possible, pour concrétiser le projet. Elle propose de partir en Angleterre en août ou septembre, sur un week-end. Elle précise que les participants au voyage devront avoir un passeport et un visa touristique, désormais nécessaire pour entrer au Royaume-Uni depuis le Brexit.

M. Posnic s'étonne de la nécessité d'obtenir un visa. Madame le Maire précise qu'il s'agit plutôt d'une autorisation spécifique.

Une réponse par courrier sera apportée à la commune de Minster Lovell pour leur indiquer la volonté de la commune de Guainville de les rencontrer. Leur sera proposé en échange la possibilité de venir sur Guainville en 2026.

Madame le Maire déplore que les directeurs des écoles du SIRP n'aient pas souhaité prendre part au projet. Elle indique que plusieurs habitants sont néanmoins intéressés : M. Chambat, habitant de Villette, a notamment manifesté son enthousiasme quant à faire partie du voyage.

M. Racine doute de la possibilité de pouvoir être disponible en août ou septembre. Madame le Maire indique qu'il est préférable de se rendre en Angleterre par beau temps.

M. Racine indique qu'il n'est pas motivé pour aller spécifiquement en Angleterre, à cause de notamment de son manque de pratique de l'anglais.

Madame le Maire indique qu'elle souhaiterait que des habitants de Gilles et du Mesnil-Simon se joignent au projet. Elle ajoute que les modalités de voyage (bateau ou avion) seront étudiées prochainement. Elle suggère de prendre une voiture pour tous les voyageurs.

LECTURE DE COURRIERS

-Madame le Maire indique avoir reçu un nouveau courrier de la Fédération Française d'Équitation concernant un label qualité « Cheval Etape Hébergement Extérieur, » « Poney club de France » et « Bien-être animal » de la Ferme de la Source, située à Ritoire. Elle adresse ses félicitations à l'établissement.

INFORMATIONS DIVERSES

-Madame le Maire précise que le conseil municipal a été organisé essentiellement pour décider de l'organisation de la pièce d'Emmanuel Ray et du choix de l'épareuse. M. Rolland pourra ainsi commencer à tailler les bordures au 1^{er} août, une fois que la période de protection des espèces nichant dans les haies sera terminée.

-Elle ajoute qu'un habitant de Bû a envoyé un courriel à toutes les mairies des communes membres de l'Agglomération du Pays de Dreux, ainsi qu'aux principales figures politiques du secteur, pour protester contre le nouveau calendrier de collecte des communes effectif au 1^{er} janvier 2025. Elle fait lecture du courrier aux membres du Conseil, mentionnant notamment l'éventuelle prolifération des rongeurs autour des poubelles, ou des mauvaises odeurs du fait de la présence de nombreuses couches sales dans les poubelles des assistantes maternelles voisines.

Mme Colas suggère de mettre du grésil dans les poubelles. Madame le Maire souligne qu'on ne trouve plus de grésil dans les commerces. Mme Colas indique pourtant en avoir trouvé dernièrement.

Suite à la lecture du courrier, M. Posnic indique être d'accord avec les propos de l'expéditeur du courriel. M. Racine ajoute qu'il est loin d'avoir écrit des propos absurdes.

Madame le Maire indique qu'il est difficile de gérer les déchets actuellement, et que le coût de la collecte en porte à porte était trop important. Seules trois communes se sont opposées à cette décision au conseil communautaire. Madame le Maire ajoute qu'en septembre, le ramassage du verre en porte à porte

devraient également être supprimé. Elle explique attendre un rendez-vous en juin avec les services de l'Agglomération du Pays de Dreux pour savoir où les containers de collecte seront placés dans la commune. Elle indique que la question sera possiblement évoquée en Conseil des maires de l'Agglomération le lundi à suivre.

Madame le Maire indique que quelle que soit la fréquence de collecte des déchets, il y aura toujours des gaz gênants qui se dégageront des poubelles. Elle ajoute que les maires ont expliqué en séance que mettre des composteurs dans les jardins engendrait de la saleté et une prolifération des rongeurs autour des containers, malgré le touillage.

-Madame le Maire indique qu'une fête de la musique aura lieu le 21 juin prochain sur la commune. Deux groupes locaux, constitués d'habitants de la commune, auraient dû se produire à cette occasion. Malheureusement, le décès récent d'un des membres exclut la participation de l'un d'eux. Le deuxième est constitué d'habitants de la Bâte. L'évènement sera organisé à 19h à la mairie.

-Elle rappelle également qu'une foire à tout sera organisée le 15 juin sur la rue du Bourg. Les inscriptions sont encore possibles.

-Elle indique que les habitants ont probablement reçu leur facture d'eau potable récemment. Elle souligne que les coûts du service ont augmenté, et qu'une mensualisation des paiements pourra être effectuée dès octobre prochain. M. Racine indique avoir entendu que ce dispositif ne pourra être mis en place qu'au 1er janvier 2026. Madame le Maire répond que Mme Clément, secrétaire du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable, lui a indiqué une mise en place en octobre 2025, lors du dernier conseil syndical. M. Racine explique avoir lu son information sur sa facture d'eau même. Madame le Maire répond que la date a dû être proposée pour permettre aux facturés de se caler sur l'année civile.

Elle rappelle que l'augmentation du coût s'explique par la volonté de l'Agence Eau Bassin Seine-Normandie de limiter les fuites d'eau sur le réseau.

Mme Colas explique que le paiement des factures d'eau n'est plus à envoyer à l'Agglomération du Pays de Dreux, mais directement au centre d'encaissement des finances publiques de Rennes. Madame le Maire rappelle que la comptabilité de l'Agglomération du Pays de Dreux passe par le Trésor Public, comme pour la commune. Elle explique que ce changement est peut-être opéré dans le cadre de leur restructuration.

-Madame le Maire rappelle que le Festival Champs Libres aura lieu le week-end de l'Ascension sur plusieurs communes de l'Agglomération du Pays de Dreux. Elle invite les élus présents à s'y rendre.

TOUR DE TABLE

-Mme Colas signale que le panneau directionnel indiquant la Zone Artisanale du Bois de la Motte situé en bas de la côte de Flacourt est descendu de moitié sur son socle. Madame le Maire explique que cela fait un moment qu'il est dans cet état. Elle pensait préalablement que Mme Colas évoquait un panneau proche de la Zone Artisanale, du fait des travaux sur la propriété de feu M. Lagardère, rue de Bueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire, Nathalie VELIN

Le Secrétaire de Séance, Michel RACINE

